

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 38 (1900)
Heft: 3

Artikel: Bassinez vos lits
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-197980>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

PARAISSANT TOUS LES SAMEDIS

Pour les annonces, s'adresser exclusivement à
L'AGENCE DE PUBLICITÉ HAASENSTEIN & VÖGLER
Grand-Chêne, 11, Lausanne.

Montreux, Ger'ère, Neuchâtel, Chaux-de-Fonds, Fribourg,
St-Imier, Delémont, Bienne, Bâle, Berne, Zurich, St-Gall,
Lucerne, Lugano, Coire, etc.

Rédaction et abonnements :
BUREAU DU « CONTEUR VAUDOIS, » LAUSANNE

SUISSE: Un an, fr. 4,50; six mois, fr. 2,50.

ETRANGER: Un an, fr. 7,20.

Les abonnements datent des 1^{er} janvier, 1^{er} avril, 1^{er} juillet et 1^{er} octobre.
S'adresser au Bureau du journal ou aux Bureaux des Postes.

PRIX DES ANNONCES

Canton: 15 cent. — Suisse: 20 cent.
Etranger: 25 cent. — Réclames: 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

Signe des temps.

Impossible de qualifier autrement le petit événement local que voici, et qui s'est passé dans la bonne ville de Lutry.

On le sait, Lutry n'est point un Landerneau quelconque. Lutry s'appelle le vingt-troisième canton, ce qui indique déjà une certaine notoriété; Lutry a toujours été une sentinelle avancée de la cause démocratique; Lutry a fourni un président à la Confédération; de même que Nîmes a eu son Reboul, poète-boulangier, Lutry s'honore de la mémoire d'un Marc Marguerat. Lutry s'est acquis un renom bien mérité dans la musique chorale. Lutry se pique de littérature, puisque dès les temps reculés elle cultiva la représentation dramatique; sans parler du vin de ses coteaux ensoleillés qui fait de la petite ville un centre d'attraction à d'autres époques que celle de la vendange.

Donc, il n'y a point à s'étonner qu'il échet au vingt-troisième l'honneur de fournir un remarquable exemple d'émancipation féminine.

Parmi les progrès de la petite cité, il en est un qui se fit longtemps désirer, la démolition de son hôtel-de-ville suranné et déclassé, suivie de la construction du bel édifice dont elle s'enorgueillit aujourd'hui.

Mais tout est bien qui finit bien; pour avoir reculé, les édiles n'en ont que mieux sauté.

Le nouvel hôtel-de-ville s'élève noblement au centre des quais, réunissant tout ce que les exigences modernes peuvent comporter, sans préjudice d'un cachet esthétique indéniable.

L'inauguration fut digne d'un tel bâtiment, comme celui-ci était digne de ses créateurs; une inauguration solennelle dans laquelle on festoya, pérorra, s'enthousiasma à qui mieux mieux.

Seulement on omit une chose essentielle. Vous vous imaginez déjà qu'à l'instar du singe de la fable, on oublia comme lui d'éclairer la lanterne, c'est-à-dire la fête. Vous n'y êtes pas!

Au reste, je vous le donne en cent, je vous le donne en mille. Et comme vous ne devinez pas...

On oublia d'inviter au festin, les épouses, les filles de ces messieurs.

Or, comme les dames sont aussi des contribuables, elles avaient droit comme les hommes à fêter l'inauguration du bâtiment communal.

Sans récriminer, sans faire grand bruit, ces dames se cotisèrent et organisèrent, comme on le sait, dans la même salle d'où elles avaient été exclues, un thé grandiose, c'est-à-dire un thé où l'abondance des plus exquis produits de l'art du pâtissier le disputait à la finesse de l'arome de la feuille chinoise.

Cent vingt dames à peu près prirent part à la fête.

Mais admirez avec moi, je vous prie, l'influence et les progrès des doctrines tempéranes, dans une ville qu'on accuse volontiers d'être réfractaire à ces doctrines. Cette société, composée de dames dont la plupart mettent la main à la culture de la vigne, ne dédai-

gnent pas à l'occasion de vider un verre de Lavaux, cette société fit le sage raisonnement suivant: « Si nous arrosions de bons vins notre menu de confiseur, nous courons le risque de perdre un peu du calme et de la dignité qui doivent présider à notre protestation. »

Et bien leur en prit, car si le thé ne porte jamais aux idées agressives, en revanche, il donne de l'esprit, provoque les saillies charmantes. En cette soirée, le thé fut l'étincelle qui fit jaillir les fusées de l'humour, et qui suscita les ressouvenances de romances délaissées, de chants patriotiques appris sur les bancs de l'école.

Et tout cela procédait par ordre, et sous la direction d'une *majoré de table*, plus remplie de bonne volonté que d'expérience acquise dans des fonctions de ce genre.

Une dépêche d'une invitée absente fut communiquée à l'assemblée par la majoré, et souleva de vifs applaudissements, car elle disait: « On est bien forcé d'être féministe quand les hommes vous y obligent. »

Là-dessus la majoré ordonne un *ban fédéral*. Mais ces dames s'exécutent sans rythme, sans ensemble. La majoré ajoute à ses attributions celle d'instructeur, et bientôt un deuxième essai témoigne de l'intelligence des élèves.

Après quoi, l'une de ces dames porte un toast à la Patrie, en termes vibrant des sentiments les plus élevés. De nouveaux applaudissements soulignent cette péroraison, puis on entonne le beau *Cantique suisse*.

Le chœur: *Salut! glaciers sublimes!* termina cette soirée inoubliable. A remarquer que pas une allusion au bâtiment inauguré ne fut prononcée, et — chose plus admirable — encore moins une récrimination quelconque contre le sexe à manches de drap.

Tels sont en résumé les renseignements donnés aux journaux, il y quelques semaines, par un reporter mystérieux, possédant, paraît-il, la canne de Monsieur de Balsac pour se rendre invisible.

Que dire maintenant en manière de conclusion, d'un événement aussi neuf que piquant, aussi propre à faire réfléchir ceux qui aiment à voir plus loin que leur nez?

C'est que cet événement n'est autre chose qu'une manifestation, inconsciente pour beaucoup, d'un féminisme de la plus belle eau.

Qui l'aurait cru, ces dames qui ne faillissent jamais à leurs prosaïques devoirs, ces dames dont la plupart sont de courageuses ouvrières à la vigne, ces dames, dis-je, ont respiré l'air ambiant de l'émancipation féminine, plus encore qu'elles n'ont lu de théories féministes. Louise Michel et Madame Séverine leur apparaissent peut-être comme des dévoyées des saines idées, et pourtant, d'un commun accord, d'un élan spontané, elles ont protesté contre le manque de courtoisie de leurs maris ou de leurs frères.

Ce n'est pas que le manque de courtoisie envers la femme fût chose nouvelle, à Lutry, comme ailleurs, oh! non certes; c'est ce qui prouve d'autant plus que notre histoire est un *signe des temps* MADAME DESCHAMPS.

Bassinez vos lits.

Sous ce titre, un de nos abonnés nous envoie les originales et amusantes réflexions qu'on va lire:

« Nous sommes au cœur de l'hiver, et plus d'un de vos lecteurs, peut-être, a déjà payé par un rhume son tribut à cette atmosphère perfide. Permettez-moi donc de leur recommander la bassinoire, meuble philanthropique s'il en fut, qui, au milieu des rigueurs de la saison, exhale une si douce chaleur et pénètre nos lits d'une température si agréable.

» Je ne sais pourquoi la bassinoire craint de se montrer, pourquoi l'on ne s'en sert qu'avec mystère, pourquoi l'on semble rougir d'y avoir recours. Ne pourrait-on sans honte chasser le froid d'un lit où l'on va se réchauffer? Y a-t-il de l'héroïsme à se jeter dans des draps glacés, sans que rien vous y oblige et fait-on preuve de grandeur d'âme en grottant dans sa couche?

Je conçois que la chaufferette sous les pieds d'un homme puisse lui donner quelque ridicule; mais la bassinoire est un signe d'émancipation et de liberté; elle indique un homme pour lequel on a des soins, qui sait se faire respecter, qui exige sa part des attentions et des égards répandus dans l'intérieur du ménage et qui, pénétré de l'importance de sa conservation, agit pour le plus grand bien de sa santé.

» Voyez d'ailleurs comme il est doux de s'étendre entre deux draps bien chauds au lieu de s'accroupir ainsi qu'un lapin dans une toile glacée. Et comme à cette douce influence se dissipe l'effroi qu'inspire le coucher.

» L'idée de s'étendre dans un lit froid peut prolonger la veillée d'un frileux, tandis que la perspective de trouver un coucher d'une température suave nous fait hâter le moment qui nous y plonge avec délices. Tout y gagne, même la bonne harmonie du ménage. Dans un couple conjugal, vivant d'une manière exemplaire, tout doit être commun, c'est-à-dire également partagé. Eh bien, le premier qui se couche pendant l'hiver, sans emprunter de chaleur à la bassinoire, n'est-il pas traité en victime, n'est-il pas sacrifié à la froideur primitive du lit? Y a-t-il égalité, y a-t-il humanité à ce que l'un frissonne en se couchant tandis que l'autre s'empare un moment après d'une chaleur acquise avec peine et qu'il vient diminuer en la partageant?

» Et la pensée! que de services et d'inspirations, que d'élan né doit-elle pas à la bassinoire! N'est-ce pas durant les moments qui précèdent le sommeil que l'homme se livre à ses méditations favorites? N'est-ce pas alors que l'auteur élabore ses ouvrages, que le commerçant rêve à ses entreprises, le savant à ses investigations? Le silence qui les entoure les invite à s'occuper avec calme et réflexion des intérêts qui leur sont le plus chers. Mais si le froid les glace, si le malaise qui en est la suite les aigris, voilà leurs veilles perdues et avec elles tout le fruit qu'eux et le monde en auraient retiré.

» C'est ici que la bassinose se présente victorieuse; c'est du bien-être qu'elle communique, de la chaleur qu'elle répand, c'est de ses flancs, enfin, que peuvent sortir de belles et grandes choses, de nobles et sublimes pensées. »

Les dangers de la voilette pour le nez des dames.

Loin de garantir la fraîcheur du teint, dit M. Rosenbach, un médecin de Berlin, bien connu, la voilette le compromettrait; elle ferait rougir le nez et les pommettes et engendrerait la couperose de la face, à laquelle il n'y a guère de remède. M. Rosenbach avait remarqué que beaucoup de jeunes et jolies femmes habituées à porter des voilettes finissaient par avoir le nez rouge et présentaient des plaques colorées aux pommettes. Il en chercha la cause et finit par se convaincre que c'était la voilette qui était précisément la cause du mal.

Quelque fin que soit le tissu, il n'en exerce pas moins une compression des points sur lesquels il s'appuie. La pointe du nez se déforme, s'aplatit, s'élargit et, à la longue, la déformation devient persistante. D'un autre côté cette compression vide les capillaires de la pointe du nez et en refoule le sang au-dessus et sur les côtés. Cet état s'exagère si l'on entre, sans retirer la voilette, dans une atmosphère chaude, car le sang afflue davantage à la peau. Les vaisseaux du nez et des narines ont, des parois très faibles et, par suite de cette congestion, ils restent dilatés.

Le nez est la partie du visage la plus exposée, et les effets signalés y marquent plus qu'ailleurs leur empreinte. Cependant les mêmes stigmates s'observent aussi sur les joues, où les veinules dessinent aussi des lignes rouge foncé.

Et voilà comment naît la couperose. Aussi M. Rosenbach interdit-il le port de la voilette à toute sa clientèle féminine. Celle-ci obéit-elle? C'est une autre affaire!

En résumé, la voilette peut être portée, mais au-dessus du nez. Personne de nous ne s'en plaindra. Rien de joli comme une voilette à demi soulevée. M. Rosenbach pourrait bien avoir raison. Soulevez à moitié, mesdames... ou la couperose. Décidément il a raison M. Rosenbach.

(Extrait d'un article de M. de Parville, dans les *Annales politiques et littéraires*.)

Nous lisons dans un journal français :

« Il est mort dernièrement à l'asile des aveugles de Lausanne un pensionnaire de cet établissement qui était sourd, muet et aveugle. Sous l'empire de cette triple infirmité, ses facultés avaient acquis un développement inouï, et la reine d'Angleterre n'avait pas craint, une fois, de le faire venir jusqu'à Londres pour admirer ce curieux cas d'excessive sensibilité.

» A la trépidation du sol, il savait, à Lausanne, que les cloches sonnaient à Morges, soit à plus d'une lieue de distance. Au déplacement de l'air, il sentait que quelqu'un approchait de lui. Au toucher, il reconnaissait des taches sur ses vêtements et savait fort bien les enlever, de même qu'il raccommodait parfaitement ses habits. Il avait fabriqué un merveilleux engin composé de plusieurs boules s'emboîtant les unes dans les autres et s'ouvrant chacune par un secret spécial. Ce curieux infirme est mort octogénaire. »

Il s'agit évidemment de l'aveugle Edouard Meystre, mort en mars de l'année dernière.

L'art dentaire au Japon. — Le dentiste japonais est d'une habileté extraordinaire: il arrache les dents avec les doigts, sans le se-

cours d'aucun instrument. Pour cela, il saisit adroitement la tête de son client à l'angle maxillaire, de manière à ce que la bouche soit forcée de rester ouverte; puis avec le pouce et l'index de l'autre main il arrache, quand le cas se présente et dans l'espace d'une minute, cinq, six et sept dents de la bouche du patient, sans que celui-ci puisse fermer la bouche, même une seule fois!

Quelque incroyable que la chose puisse paraître, elle s'expliquera tout naturellement quand on saura de quelle manière les dentistes japonais sont préparés à l'exercice de leur art.

Sur une planche de bois tendre sont creusés des trous et dans ces trous l'on enfonce des chevilles; puis cette planche est placée par terre et l'apprenti dentiste doit alors, avec le pouce et l'index de la main droite, saisir et arracher les chevilles l'une après l'autre, sans que la planche soit ébranlée.

Cet exercice recommence plusieurs fois avec des planches de sapin, des planches de chêne, et enfin d'un bois plus dur, et, chaque fois les chevilles sont plus solidement enfoncées. Quand il triomphe de la dernière épreuve, il est mûr pour l'exercice de son art.

L'habit d'arlequin. — Nous ne sommes pas encore si éloignés des fêtes de l'an et de ses bals masqués pour qu'on ne lise pas avec intérêt la curieuse origine de l'habit d'arlequin, fait de morceaux de toutes couleurs.

A Bergame, petite ville d'Italie, nous raconte l'almanach Vermot, vivait un enfant pauvre et studieux, nommé Arlequin. Il était aimé de tous ses petits camarades d'école, et comme la coutume était de donner aux enfants un habit neuf le jour du carnaval, chaque bambin parlait de son costume bien avant la fête, en vantait les couleurs et la beauté.

« Et toi, Arlequin, s'écria l'un d'eux, as-tu choisi le tien? »

— Hélas! non, répondit-il, mes parents sont pauvres, ils ne peuvent rien me donner.

— Qu'à cela ne tienne, tu en auras un des nôtres dès demain.

Et chacun d'apporter, le jour suivant, un morceau de drap et de présenter son offrande. Mais quelle bigarrure dans ces dons! Ils en furent tous confus, tellement les couleurs étaient disparates.

— J'en ferai un costume quand même, leur dit Arlequin; à mardi prochain, mes amis!

Ce jour-là, l'enfant paraît étrangement bariolé: le rouge, le noir, le jaune et le vert tranchent sur tout le corps. Le visage couvert d'un masque noir, et armé d'un sabre de bois, il parcourt la ville, sautant, dansant, lançant mille lazzi dans son entrain plein de gaieté. La mode se propagea au loin. Un nouveau costume de carnaval, un nouveau rôle venait d'être créé.

Eintré vesins.

Borcà et Niollon sont dou bons paisans et ein mîmo teimps dou bons vesins, coumeint y'ein a onco prâo pè chàotre. Lào duès carraïès sè tràovont drâi vis-à-vis d'ein face et n'ia què la tserraira que lè séparè, se bin que lè dzenelhîs à Borcà vont grevattâ su lo fémè à Niollon et lo pào et lè pudzenès à stuce s'ein vont farfouilli su la courtena à Borcà; quiet l'est vice-renversa, coumeint on dit.

Sè font ti lè servîço que poivent et se Borcà a fautâ dè drobbliâ, hardi! va sailli dè l'étrabllio l'hégâ à son vesin et quand Niollon a fautâ dè la grant'étsila àobin d'oquîè d'auto, l'est Borcà que le l'âi prêtè. Quiet, vivont coumeint dou bons frarès et sont dè respettâ ào velâdzo; assebin l'ont bin fe dè lè fourrà ti dou dein la municipalità.

Mâ se s'accordont dinse destra bin, l'âi a tot parai on affèrè su quiet ne sont jamè d'accoo et l'est su clia tsancra dè politiqua, kâ Borcà, qu'est dâo parti dâo syndico, est libériau et Niollon, que prèdzo po clia à l'assesseu, est radicaou, don on rodzo.

Ne tegniont ni l'on ni l'auto dâi papai tantqu'à l'an passâ io Borcà a fé à son vesin, que ne poivant pas restâ dinse, ora que l'étiout municipau, et que faillâi s'abounâ à oquîè po ne perein ètrè d'obedzi d'allâ liairè lè gazetès pè la pinta.

— Attiuta, se l'âi dese, mè, ne vu pas preindrè clia *Revua* po cein que lo syndico n'ein vâo pas ourè dévezâ; mâ tè, que te vôtè avouè l'assesseu, tè faut la preindrè et mè, m'abounèrè ào *Nouvelistre* et no no passèrèint ti lè dzo tsacon noutrès papai, dinse on vâo bin poâi sè mettè ào correint dè tot; lè dou papai sè caiont prâo soveint, mâ on s'ein fot, ora estou d'accoo?

— Bin se te vâo, l'âi repond Niollon, mâ l'âi a oquîè que te ne sondzè pas et que ne sarâi pas justo: mè foudràî payi la *Revua* et tè lo *Nouvelistre*, que cottè la maiti mein, tè faut ètrè dè bon compte, portant.

— Oh! por cein, fe Borcà, on vâo prâo s'arreindzi, on sè jamè medzi tantqu'ora, qu'ein dis-tou? Fâ pi veni ton papai et mè lo min!

— Et bin! va que sai de!

Cauquîès dzo après, Niollon avâi don la *Revua* et Borcà lo *Nouvelistre* et quand l'aviont bôtsi lào z'ovradzo et que l'aviont liai tsacon lo sin, lè sè tsandzivant, que cein allâvè rudo bin.

Adon, quand l'uront ti dou reçû pè la pousta lo reimbou po clia gazetès, l'ont décidâ dè ragliâ compto, coumeint l'aviont de.

Borcà s'ein va don tsi Niollon et l'âi fe:

— Lo *Nouvelistre* m'a cottâ houit francs et cauquîès centimes et tè, dièro as-tou payi po la *Revua*?

— Dozè francs et cauquîès centimes! dese Niollon.

— Et bin, lè centimes on s'ein fot: Dozè et houit font veingt, la maiti po tsacon fâ dix, tè redâivo don dou francs?

— Coumeint, dou francs? mè qu'è payi dozè et tè fenameint houit, n'est don pas dou francs, mâ quatre que mè revint! dese Niollon.

— T'as ma fai réson! mâ, mè seimbbliâvè... oh! n'est què justo, houit et quatre font bin dozè, coumeint t'as payi; et bin, tai, lè vouaiquie!

Et l'est dinse que Borcà, lo ristou, a payi la *Revua* et Niollon, lo radicaou, le *Nouvelistre*; mâ n'est pas tot, et vouaiquie coumeint dou bons vesins sâvont adè s'arreindzi:

— Sâ-tou quiet? fe Niollon ein fourreint lè quatre francs dein son bosson dè gilet, se, avouè cé arzeint, on allâvè medzi on fédze dè vé sta nè à la pinta, sein rein derè à noutrès femmès?

— Su d'accoo, et on porrâi fèrè bin pe mau! Et l'est cein que l'ont fé.

Une amusante faute d'orthographe.

— C'était vers 1868. A la porte du cabinet d'un membre du ministère français se tenait chaque jour un sapeur de planton. Ce sapeur allait tous les jours, et par permission spéciale, déjeuner à la caserne. Or le régiment auquel appartenait ce planton partit tout à coup sous d'autres cieus, et un autre sapeur vint remplacer son collègue dans l'antichambre ministérielle.

Seulement, comme celui-ci n'avait reçu aucune permission de s'absenter, comme d'un autre côté, aucune gamelle réparatrice ne se montrait à l'horizon, à l'heure du déjeuner, et qu'il crevait littéralement de faim, il se servit, pour quitter son poste, d'un stratagème conci-